



PRÉFET DE LA NIÈVRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CABINET DU PRÉFET

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nevers, le 26/06/2023

EXERCICE FR-ALERT

Chaque année, le préfet de la Nièvre organise plusieurs exercices de sécurité intérieure et de sécurité civile, dans le but d'entraîner les acteurs locaux à la gestion d'une crise lors d'un événement particulier nécessitant la mise en œuvre des moyens appropriés pour venir en aide à la population.

En 2023 le site, SEVESO seuil haut, de l'entreprise ANTARGAZ à GIMOUILLE a été désigné pour accueillir un exercice.

Ce dernier aura lieu le mercredi 28 juin 2023 de 13h30 à 18h30.

La simulation d'un incident technique majeur amènera l'autorité préfectorale et les responsables de l'établissement à déclencher le plan particulier d'intervention du site ANTARGAZ GIMOUILLE afin de secourir et protéger la population et les biens touchés par cet incident.




Les enjeux principaux de l'exercice seront de tester la capacité opérationnelle des différents acteurs, de travailler sur l'anticipation des prises de décisions et sur la gestion de conséquences du sinistre, de mettre à jour le plan d'intervention, de mettre en œuvre le nouveau dispositif d'alerte FR-Alert, de permettre à la population volontaire proche de l'entreprise et dans l'obligation de se confiner ou d'évacuer en participant à l'exercice en jouant leur propre rôle.

**CABINET
DU PRÉFET**

Service Communication

40, rue de la préfecture - 58026 NEVERS CEDEX

 03 86 60 70 88 / 70 69  pref-communication@nievre.gouv.fr

 www.nievre.gouv.fr  [Préfet de la Nièvre](#)  [@Prefet58](#)  [prefet58](#)

Qu'est-ce que FR-Alert ?

FR-Alert est un nouveau système d'alerte des populations qui permet d'envoyer des notifications sur les téléphones mobiles des personnes présentes dans une zone concernée par un incident majeur. Développé par le ministère de l'Intérieur, ce dispositif est opérationnel sur le territoire national depuis le 21 juin 2022.

Le dispositif FR-Alert repose sur la technologie de diffusion cellulaire (cell broadcast). Les messages d'alertes sont diffusés sous la forme d'ondes radio par les antennes de télécommunication et non par SMS, afin d'éviter de saturer le réseau en cas d'envoi à un grand nombre de personnes. Ce dispositif de diffusion cellulaire est actif dans les départements métropolitains pour les téléphones mobiles dotés de la 2G, 3G, 4G et de la 5G.

Depuis la fin de l'année 2022, la diffusion cellulaire a été complétée par un système de SMS géolocalisés fonctionnant sur de la 2G ou 3G. Les notifications seront diffusées sous la forme d'un SMS classique.

FR-Alert est conçu pour alerter toute personne présente dans la zone de danger grâce aux réseaux de télécommunications. Il n'est donc pas nécessaire de s'inscrire au préalable pour recevoir les alertes ou de télécharger une application mobile.

Si vous vous trouvez dans une zone confrontée à une menace ou à un grave danger, vous recevrez une notification prioritaire qui arrive en même temps sur tous les téléphones mobiles. Elle s'affiche sur l'écran même si celui-ci est verrouillé, et peut être accompagnée d'un signal sonore spécifique et d'une vibration.

En revanche, la notification d'alerte n'apparaîtra pas sur les téléphones éteints ou en « mode avion ».

Les notifications peuvent transmettre des informations sur :

- la nature du risque (un feu, une inondation, un accident industriel...);
- l'autorité qui diffuse l'alerte ;
- la localisation du danger (établissement, quartier, commune, agglomération, département...);
- l'attitude à adopter (rester chez soi, évacuer la zone...);
- le cas échéant un lien pour obtenir des informations supplémentaires sur un site internet officiel.

Des informations complémentaires relatives à l'évolution de la situation ainsi que la fin de l'alerte sont diffusées par notification, dans la même zone géographique.

Ce dispositif complète le système d'alerte et d'information des populations (SAIP) qui comprend plus de 2 000 sirènes raccordées à un logiciel de déclenchement à distance, la mobilisation des télévisions et radios pour la diffusion des messages d'alerte et celle des comptes institutionnels sur les réseaux sociaux. Le ministère de l'Intérieur a d'ailleurs lancé un compte Twitter dédié : https://twitter.com/Beauvau_alerte.

Quels sont les événements concernés ?

L'usage de FR-Alert est limité aux cas d'urgence, dangers imminents ou en cours, qui impliquent d'alerter la population située dans la zone de danger pour leur recommander des gestes d'autoprotection.

- événements naturels : inondation, tempête et cyclone, incendie, tsunami, éruption volcanique... ;
- accidents biologiques, chimiques, nucléaires : pollution, fuite de gaz, incident nucléaire... ;
- dangers sanitaires : épidémie, pandémie, incident agro-alimentaire... ;
- incidents technologiques et industriels : panne des moyens de télécommunication, accident grave sur les réseaux routiers, ferroviaires ou aériens, incident industriel... ;
- événements graves de sécurité publique, attentat terroriste.